

AGNETZ-RONQUEROLLES

La Brèche mise à sec pour enlever les restes d'un moulin

Depuis mi-septembre, le syndicat de la Vallée de la Brèche procède à des travaux d'envergure sur le cours d'eau sur la propriété de l'entreprise SAR.

C'est un chantier d'envergure qui se déroule en ce moment à l'entreprise SAR de Ronquerolles (Agnetz). Le syndicat de la vallée de la Brèche procède à des travaux importants sur la Brèche.

Objectifs : enlever le reste du moulin et refaire un lit de rivière moins large et moins profond pour augmenter la vitesse de l'eau, et des berges à pentes douces pour éviter l'érosion. «L'ouvrage (ndlr : reste du moulin) avait pour conséquence un dysfonctionnement de la rivière. L'entreprise se sert de la Brèche pour la prise d'eau de sa réserve à incendie. Or, avec le moulin, il y avait beaucoup de sédiments qui se déposaient et ils obstruaient la prise d'eau. La loi impose des aménagements pour les cours d'eau de liste 2, comme la Brèche. Elle est reconnue potentiellement à intérêt écologique important d'où l'aménagement des ouvrages existants.» explique Erwann Le Corre, technicien rivière du syndicat.

800 poissons pêchés

Et pour ce faire, le cours d'eau a été pour la première fois «et sûrement la dernière», selon le technicien, complètement dévié par l'intermédiaire de pompes et de six canalisations de 170 mètres chacune, permettant de mettre à sec la rivière. «Nous avons des personnes en



A la SAR, le syndicat de la Vallée de la Brèche enlève l'ancien moulin et refait des travaux sur les berges, le tout en détournant le cours d'eau dans des canalisations... Une première !

permanence sur le chantier 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour enlever régulièrement les feuilles au niveau des pompes et éviter de boucher les tuyaux des canalisations» explique Erwann Le Corre. Et de poursuivre : «Nous avons auparavant procédé à une pêche de sauvegarde. Nous avons attrapé 800 poissons d'une douzaine d'espèces, surtout des perches et des gardons alors que ce sont des poissons d'étang. Le but des travaux est aussi la continuité écologique et ainsi de permettre de réintroduire la truite. Il faut faire en sorte que la rivière devienne un milieu autonome pour les poissons.»

Les travaux ont débuté le 16 septembre dernier et devraient s'achever fin novembre. Le coût de ce

chantier «extraordinaire» s'élève à 360 000 euros HT, payé à 90 % par l'Agence de l'eau.

Si, sur les 46 kilomètres, la Brèche comptait 51 moulins à une époque, aujourd'hui, il n'en reste que 24, tous en ruine ou hors d'usage. Les travaux sur le moulin de la SAR est le deuxième chantier du syndicat, le premier étant

celui du Moulin du Pont Roy à Ronquerolles également, chez un particulier. «Nous y avons retiré ce qui faisait retenu et on a refait les berges pour assurer une stabilité», souligne le technicien rivière. D'autres projets sont à l'étude notamment sur Villers-Saint-Paul, Clermont et Laigneville.

■ Marjorie Michaud D.



L'ouvrage avant travaux.

Un moulin qui a servi à des entreprises de teinturerie, des établissements de nacre ou encore à la fabrication de peinture



Le moulin de la Ferme est situé sur la rive droite de la Brèche, à l'emplacement occupé autrefois par le château de Ronquerolles et d'une ferme, dont il a gardé le nom jusqu'à l'installation de l'entreprise SAR. Le moulin fut d'abord utilisé pour fouler les draps puis changea d'usage selon les propriétaires: filature de laine peignée en 1835, établissement de teinturerie en 1862, établissement de nacre, usine de ganses et guipures en 1863, établissement de nacre de 1876 à 1891, teinturerie, ganses et guipure de 1891 à 1921 par la

maison Beauté Frères de Paris, usine de chaînes métalliques en 1921, et fabrication de peinture et vernis avec les établissements Marcolac en 1946. Les bâtiments du moulin sont abandonnés dans les années 1960. En 1964 les bâtiments sont occupés par la Société d'Application Routière (SAR), leader européen des produits de marquage routier. En 2002, les derniers bâtiments anciens du moulin sont détruits par la SAR, au profit de locaux plus modernes et plus vastes.

Secours et urgences

MÉDECIN
PHARMACIE*
AMBULANCE

En cas d'urgence composez le 15.
3237
CLERMONT ambulances 03.44.78.00.05.

* Dorénavant, composez ce numéro pour connaître la pharmacie de garde (0,34 cts d'euro la minute depuis un poste fixe, ou depuis un portable, tarif selon l'opérateur).

Bloc-notes

Atelier philo "penser déLivre" le 4

L'atelier philo "Penser déLivre" aura lieu le vendredi 4 novembre avec pour thématique le mythe de l'Atlantide. RDV à la médiathèque centrale de l'hôtel de ville à 18 h.

AG de l'Union des Maires le 5

L'assemblée générale de l'Union des Maires de l'Oise se tiendra le samedi 5 novembre de 8 h 30 à 13 h à la salle des fêtes André Pommery.

Permanence de GEEPI le 5

La permanence de l'association GEEPI qui se tiendra au centre socio-culturel et qui vise à accueillir les gens intéressés par les sujets du paranormal et de l'ufologie aura lieu le samedi 5 novembre. Soit pour poser des questions et/ou pour nous faire part de leurs propres expériences, de leurs soucis personnels par rapport à ces phénomènes. Prochain rendez-vous le 3 décembre.

Conférence de la SAHC le 5

La société archéologique et historique de Clermont organise une conférence "L'abbaye Notre-Dame de Lieu-Restauré à Bonneuil-en-Valois, son histoire, ses particularités et sa sauvegarde" par Jean-Luc François, le samedi 5 novembre à 14 h 30 à la salle Fernel de l'hôtel de ville. Renseignements au 03.44.50.00.81 ou claude.boulet60@orange.fr

Anniversaire d'ALC le 27

L'association Amitié Loisirs des Clermontois fêtera ses 45 ans le dimanche 27 novembre à 12 h à la salle des fêtes André Pommery avec un repas dansant animé par l'orchestre Rétropic et ses danseuses. Participation de 35 € par personne. Réservation jusqu'au 21 novembre, dernier délai, auprès de Thérèse Pick, 20 rue Pierre Viénot, 60600 Clermont et renseignements au 03.44.50.07.66 ou au 03.44.78.35.65.

CLERMONTOIS
Messe et bénédiction des tombes

Une messe à l'intention des défunts sera également célébrée le mercredi 2 novembre à 19 h à Clermont. Par ailleurs, une bénédiction des tombes par les Abbés Bernard Grenier et Guillaume Marot aura lieu le 29 octobre à 17 h 15 à Etouy, le 30 octobre à 10 h 45 après la messe à Erquy et le mardi 1er novembre à 10 h 45 à Saint-Aubin-sous-Erquy, à 14 h 30 à Clermont, à 15 h à Agnetz, à 15 h 30 au nouveau cimetière de Breuil-le-Vert, à 15 h 45 à Fitz-James, à 16 h à l'ancien cimetière de Breuil-le-Vert, à 16 h 30 au nouveau cimetière de Breuil-le-Sec et Lamécourt, à 17 h à l'ancien cimetière de Breuil-le-Sec et Rémécourt.

Derek Carvalho se dit attaché à la démocratie

Suite à notre article paru la semaine dernière sur l'assemblée de la communauté de communes du Pays du Clermontois, Derek Carvalho, conseiller municipal de Clermont et conseiller communautaire, a tenu à réagir suite au vote ajourné du droit à l'expression de l'opposition dans les supports d'information de la communauté de communes. «Lionel Ollivier m'a, encore une fois, cité publiquement lors d'un conseil communautaire. Je ne rentrerai pas dans les polémiques qu'il veut instituer avec moi car elles m'apparaissent infantiles et superficielles. Je n'ai pas le temps pour ça et ce n'est pas de mon niveau. Cependant, je signale que M. Ollivier n'applique pas, à ce jour, l'article L.2121-27 du code des collectivités et la jurisprudence qui permettent l'expression des conseillers communautaires libres à travers une tribune dans le journal de la collectivité. Je suis pour ma part attaché à la démocratie locale, au service de laquelle la contradiction et le pluralisme doivent être encouragés. Nous sommes en France, en 2016, où la démocratie est une valeur essentielle, c'est tout ce que je défends.»